

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2026.05.18_04**

Le treize mai deux mil vingt-six, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Sabrina ARNAUD- Annette BELLANGER- Thierry BINET- Lina BLANC- Natacha BLANC- GONNET-Corinne BUSALB-Carmelo DI MARTINO-Audrey DUMONT- Pascal DUMONT – Rémi FERRONT -Virginie GARDET- Yohann MARCHESE- Stéphanie MARTIN- Valérie MATHE- Brigitte PETIT– François RIEU- Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Était excusé : Jean Pierre MARGUERIE (pouvoir à Pascal DUMONT)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 12 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19

Excusés : 1

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Rapporteur : Corinne BUSALB

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 073-217301308-20260518-2026051804B-DE



DÉLIBÉRATION 04 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - TARIFS PERISCOLAIRES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2026 ET APPROBATION DU LIVRET D'INFORMATIONS PERISCOLAIRES.

Madame Corinne BUSALB rappelle les tarifs du service Cantine et des garderies approuvés par délibération N° 2025.04.07_08

➤ **Cantine**

Enfants :	Prix unitaire à compter du 1 ^{er} septembre 2025 Cantine + garderie (11h20-13h20)
Domiciliés dans la commune	5.70 € le repas
Domiciliés hors de la commune	8.00 € le repas
Inscription tardive (non-respect du délai J-7 ou enfant non inscrit (J -7)	10 € le repas
PAI alimentaire avec fourniture du repas par les parents	2.40 € garderie cantine

➤ **Garderie périscolaire :**

Enfants	Garderie du matin 7h00-8h20	Garderie midi de 11h 20 à 12 h15	Garderie 1 du SOIR 16h30-17h30	Garderie 2 du SOIR 17h30- 18h30	Dépassement après 18h30
Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024					
Domiciliés dans la commune	2.20 €	2.00 €	1.60 €	1.60 €	5.00 €
Domiciliés hors commune	3.00 €	3.00 €	2.00 €	2.00 €	
Inscription tardive (après J-2)	5.00 €				

Considérant les coûts du service, Madame Corinne BUSALB propose de fixer les tarifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2026 :

➤ **Cantine**

Enfants :	Prix unitaire à compter du 1 ^{er} septembre 2026 Cantine + garderie (11h20-13h20)
Domiciliés dans la commune	5.90 € le repas
Domiciliés hors de la commune	8.25 € le repas
Inscription tardive (non-respect du délai J-7 ou enfant non inscrit (J -7)	10.30 € le repas
PAI alimentaire avec fourniture du repas par les parents	2.50 € garderie cantine

➤ **Garderie périscolaire :**

Enfants	Garderie du matin 7h00-8h20	Garderie midi de 11h 20 à 12 h15	Garderie 1 du SOIR 16h30-17h30	Garderie 2 du SOIR 17h30- 18h30	Dépassement après 18h30
Tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026					
Domiciliés dans la commune	2.30 €	2.10 €	1.65 €	1.65 €	5.15 €
Domiciliés hors commune	3.10 €	3.10 €	2.10 €	2.10 €	
Inscription tardive (après J-2)	5.15 €				

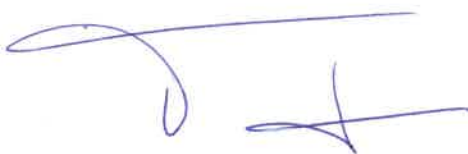
Ouïe cet exposé, Le Conseil municipal, par :

Abstentions	1 (C. DI MARTINO)
Contre	2 (V. GARDET – N. BLANC GONNET)
Pour	

- **FIXE** les tarifs comme énoncés ci-dessus à compter du 1er septembre 2026.
- **AUTORISE** les adaptations nécessaires au livret d'informations des services périscolaires.

A GRIGNON, le 18 mai 2026
Le Maire,

François RIEU



Le secrétaire de séance,

David TORDJMANN

